Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 27/09/2024 - 129123 - 2013 B 24925 - 799 363 718 - ABIVAX

ABIVAX
Société anonyme au capital de 629.308,18 euros.
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMNISTRATION DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 juillet, à 15 heures,

Les membres du Conseil d'administration d'Abivax (la « **Société** ») (ci-après le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil »**) se sont réunis sur convocation du président du Conseil dans les locaux de Dechert (Paris) LLP situés 22, rue Bayard, 75008 Paris et par voie de téléconférence, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil.

[…]

Monsieur Marc de Garidel préside la réunion en sa qualité de président du Conseil (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[…]

- Gouvernance

[…]

- Pouvoirs pour les formalités

[…]

Gouvernance

- **Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Mme Carol L. Brosgart**

Le Président rappelle au Conseil que Mme Carol L. Brosgart a présenté sa démission de son poste d'administrateur le 11 juillet 2024, qui a pris effet immédiatement avant la présente réunion du Conseil. Le Président indique qu'un successeur à Mme Carol L. Brosgart a été proposé, en la personne de Mme Sylvie Grégoire, qui a été invitée à participer à cette réunion en tant qu'invitée.

Le Président propose au Conseil la nomination temporaire et provisoire de Mme Sylvie Grégoire, en remplacement de Mme Carol L. Brosgart, en tant qu'administrateur, avec effet au 11 juillet 2024.

Le Conseil, après avoir examiné la proposition, prend acte à l'unanimité de la démission de Mme Carol L. Brosgart de son poste d'administrateur, et remercie Mme Carol L. Brosgart pour les services qu'elle a rendus à la Société au cours de son mandat.

Après avoir délibéré, le Conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de commerce, nomme Mme Sylvie Grégoire en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec effet au 11 juillet 2024.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, cette nomination provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

- **Nomination d'un nouveau président du Conseil**

Le Président rappelle qu'il a présenté sa démission de son poste de président du conseil d'administration par intérim le 11 juillet 2024, avec effet au 11 juillet 2024.

Le Président propose aux membres du Conseil de nommer Mme Sylvie Grégoire, en remplacement de M. Marc de Garidel, à la présidence du Conseil.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette démission et remercient M. Marc de Garidel pour son travail en tant que Président. Il est précisé que M. Marc de Garidel conserve ses fonctions d'administrateur et de directeur général.

Le Conseil décide de nommer Mme Sylvie Grégoire Présidente du Conseil en remplacement de M. Marc de Garidel, avec effet au 11 juillet 2024 à l'issue de la présente réunion du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

- **Mode d'exercice de la direction générale de la Société**

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 255-51-1 du code de commerce, il appartient au Conseil, dans les conditions fixées par les statuts, de choisir le mode d'exercice de la direction générale, qui doit être assumée soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par les membres du Conseil, et qui prend le titre de directeur général.

Il rappelle au Conseil que, compte tenu des changements à opérer conformément aux décisions susmentionnées, il conviendrait de dissocier les fonctions de président et de directeur général.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de modifier le mode d'exercice de la direction générale de la Société et décide de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général à compter du 11 juillet 2024, qui seront assumées respectivement par Mme Sylvie Grégoire et par M. Marc de Garidel, conformément aux décisions ci-dessus.

[…]

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent document, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui pourraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

DocuSigned by:
Marc De Garidel
F6C484F12A6B414...

M. Marc de Garidel